

# 10<sup>e</sup> séminaire francophone de la collecte de fonds

## formulaire d'inscription



### Coordonnées du participant

Nom : .....

Prénom : .....

Association/société .....

Fonction : .....

Adresse postale .....

Ville : ..... CP/Zip : .....

Pays : .....

Téléphone : .....

Adresse email : .....

### Adresse de facturation et contact pour la gestion du dossier

#### ● Personne en charge de la formation au sein de l'organisation du participant

Nom : .....

Prénom : .....

Association/société .....

Fonction : .....

#### ● Adresse postale de facturation

Ville : ..... CP/Zip : .....

Pays : .....

Téléphone : .....

Adresse email : .....

### Je souhaite recevoir une convention de formation

oui  non

### Je souhaite participer à la soirée du jeudi 30 juin 2010

oui  non

### Votre règlement :

- Par chèque bancaire** (à l'ordre de l'Association Française des Fundraisers)
- Par virement bancaire sur le compte de l'Association Française des Fundraisers** Crédit Coopératif Nation, 252 boulevard Voltaire 75544 Paris Cedex II / IBAN : (FR 76) 4255 9000 0821 0216 0090 158  
Merci de mentionner le nom de votre organisation avec le virement

**Prise en charge par un OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé type FAFIEC, AGEFOS, AFDAS...) Dans le cadre de la prise en charge des frais de formation par un organisme de financement de formation (type OPCA), le bénéficiaire ou son employeur s'engage à communiquer à l'AFF la preuve de la demande de prise en charge de sa formation, ainsi que celle de son acceptation. Faute de quoi les frais de formation seront dus par l'employeur du bénéficiaire auprès duquel l'AFF se réserve le droit de se retourner pour obtenir le règlement de ces frais.

### Tarifs

Inscription « 3 jours » (ateliers + master) \* **COMPLET**

Tarif Membre : 720 €  Tarif Non-Membre : 799 €

Inscription « 2 jours et demi » (ateliers seulement) :

Tarif Membre : 640 €  Tarif Non-Membre : 720 €

Si vous souhaitez faire financer cette formation par un organisme, veuillez nous contacter **au préalable**.

\* Seule l'inscription au Master est obligatoire, les autres sessions/ateliers sont libres d'accès.

**Pour devenir membre, téléchargez le formulaire d'adhésion sur [www.fundraisers.fr](http://www.fundraisers.fr)**

### Inscription Petite Association et demandeur d'emploi

(ce tarif est valable pour toute structure associative dont le revenu total ne dépasse pas 1 Million d'€ pour l'année 2009. Une copie du bilan 2010 sera demandée pour toute inscription à ce tarif) :

Tarif Membre (2,5 ou 3 jours) : 300 €

Tarif Non-Membre : 380 €

(dans la limite de 20 associations et sous réserve d'acceptation du dossier)

### Choix du Master (le nombre de place est limité)

- Master 1. stratégie de développement des legs
- Master 2. collecter auprès des grands donateurs (en anglais)
- Master 3. qu'est-ce que la stratégie on-line ? comment la mettre en œuvre pour booster votre fundraising ?
- Master 4. Les fondamentaux « construisez votre stratégie de collecte »

Attention le programme des masters est susceptible de connaître des modifications de dernières minutes indépendantes de notre volonté. Si tel était le cas, nous ferions le nécessaire pour vous apporter entière satisfaction.

Les masters seront présentés en détail sur [www.fundraisers.fr](http://www.fundraisers.fr)

### Merci de retourner ce document

**par fax** au 01 43 49 68 77

(Attention : conservez bien le récépissé de réception pour preuve de la transmission de votre inscription)

**par courrier** à : Association Française des Fundraisers, 6 rue de Londres - 75009 Paris  
ou **par mail** : [laurene@fundraisers.fr](mailto:laurene@fundraisers.fr)

**Contact AFF** : Laurène Chalaye

tel : 01 43 73 34 65 / [laurene@fundraisers.fr](mailto:laurene@fundraisers.fr)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES ACTIVITES DE FORMATION <sup>1</sup> DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DES FUNDRAISERS

**OBJET :** Toute inscription aux manifestations doit être formulée par écrit.

Pour la conférence pour l'enseignement supérieur et la recherche et pour le séminaire francophone de la collecte de fonds : les personnes s'inscrivent via un formulaire papier.

Pour les journées de formations et les petits-déjeuners : les personnes s'inscrivent via le formulaire d'inscription en ligne sur notre site [www.fundraisers.fr](http://www.fundraisers.fr).

Pour chacune des manifestations, l'inscription du participant/candidat n'est définitive qu'après réception du formulaire, acceptation par l'Association française des Fundraisers (en cas de places limitées) et après paiement complet du prix.

Pour le Certificat Français du Fundraising (CFF) : les candidats seront soumis à une sélection du jury constitué de professionnels du fundraising. Toute inscription n'est donc définitive qu'après son acceptation par l'Association Française des Fundraisers et **après paiement complet du prix.**

**PRIX :** Les prix sont donnés à titre indicatif et l'Association française des Fundraisers se réserve le droit de les modifier sans préavis. Le prix payé par le client sera celui indiqué sur les tarifs en vigueur au moment de sa candidature.

Pour les formations (conférence, séminaire, journées de formation et CFF) : les prix indiqués sur les bulletins d'inscription/de candidature ou sur notre site internet sont nets de taxe. Pour les petits-déjeuners, le prix en vigueur est indiqué TTC.

Les prix ne comprennent que les frais directs des manifestations à l'exclusion des frais de restauration et de séjour, sauf s'ils sont expressément prévus.

**CONDITIONS DE PAIEMENT :** Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription ou avant le jour prévu de la manifestation.

Cas d'un financement par un OPCA : en cas de paiement effectué par un OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont vous dépendez. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par votre OPCA, la différence vous sera directement facturée.

Tant que les frais d'inscription n'ont pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, l'AFF se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

**PROPRIETE INTELLECTUELLE :** L'utilisation des outils et prestations de l'Association Française des Fundraisers, ainsi que des informations diffusées à l'occasion de manifestations, est limitée aux seuls usages privés du client. Toute reproduction, même partielle, est interdite.

### DOCUMENTS LEGAUX :

- La facture est adressée en 2 exemplaires à l'issue de la formation ou de la première partie de la formation. L'attestation de participation et/ou l'attestation de présence peut être fournie sur demande après la formation.
- Pour chaque inscription à une formation (conférence, séminaire, journées de formation ou CFF), une convention de formation professionnelle établie sur demande et selon les textes en vigueur, vous est adressée en 2 exemplaires dont un est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre organisation.

**EXONERATION :** L'Association Française des Fundraisers est tenue à une obligation de moyens et sa responsabilité ne saurait en aucune manière être recherchée pour manquement à une obligation de résultats.

**ANNULATION :** L'Association française des Fundraisers se réserve le droit d'annuler ou de décaler la formation si les effectifs sont insuffisants ou si un formateur est indisponible, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée. En cas d'annulation pure et simple ou de son report à une période supérieure à un mois, le prix versé à l'Association française des Fundraisers sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la manifestation ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. **Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du client reçue par l'Association française des Fundraisers à plus de 10 jours francs avant la manifestation, entraînera le remboursement de l'intégralité des droits d'inscription versés (sauf frais bancaires de remboursement). Passé ce délai, toute inscription sera due.**

<sup>1</sup> Les petits-déjeuners ne sont pas considérés comme des activités de formation

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés ».



**Merci de noter que votre inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement** sauf conditions de prise en charge particulières (OPCA, bons de commande pour les établissements publics...)